

Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2023

Le jeudi 29 juin 2023 à 18h15 en salle du Conseil de la mairie, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 22 juin 2023, se sont réunis sous la présidence du Premier Adjoint, Denis GAILLET.

Secrétaire de la séance : Laurent WIRTH

Présents : Jean-Pierre BAULT, Martine BOURNET, Pierre CIRCAL, Francs FOLLET, Françoise LAVAUD, Denis GAILLET, Catherine TOUTIN, Laurent WIRTH

Absents et représentés : Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL, Guy FLOIRAC

Ordre du jour

- Délibération : signature convention tripartite véloroute V87 "la Vagabonde"
- Délibération : adhésion au service RGPD et nomination d'un délégué à la protection des données (DPO) - signature convention
- Délibération : mise à disposition d'un agent auprès d'AGEDI
- Décision modificative : budget commune et assainissement suite panne station de relevage
- Délibération : droit de terrasse bar associatif "le Passe-Temps"
- Réflexion emploi du temps des agents
- Programmation groupe de travail PCS
- Point réunion publique

Délibérations du Conseil

SIGNATURE CONVENTION TRIPARTITE V87 (N° MI_2023_6_1)

Monsieur Denis Gaillet a présenté la convention tripartite Véloroute V87 « la Vagabonde ». Autorisation donnée à Denis Gaillet de signer la convention par 7 voix.

Délibération : adoptée, 7 voix pour

ADHESION SERVICE RGPD ET NOMINATION DPO (N° MI_2023_6_2)

L'adhésion au service RGPD a été approuvée à l'unanimité.

Délibération : adoptée, unanimité

MISE A DISPOSITION AGENT AUPRES AGEDI (N° MI_2023_6_3)

La convention de mise à disposition de Madame Muriel Issaly auprès d'AGEDI a été approuvée à l'unanimité. Elle entrera en vigueur le 1er août 2023 à raison de 16h00 les semaines paires et 19h00 les semaines impaires. Madame Muriel Issaly continuera à assumer 17h30 à la mairie.

Délibération : adoptée, unanimité

AVANCE REMBOURSABLE ASSAINISSEMENT DM N°1 (N° MI_2023_6_4)

La deuxième pompe de relevage de la station d'épuration étant en panne, alors que la première l'était déjà, il a fallu la remplacer en urgence. Le coût s'élève à 10 000€ (supérieur à ce qui avait été annoncé). La décision modificative suivante a été adoptée à l'unanimité : la commune versera une avance au budget assainissement. Cette avance sera remboursée à la commune. Cette avarie étant due à un problème d'entretien, il faut veiller à ce que cela ne se reproduise plus. Dans ce but, il faudra prévoir à l'avenir de tenir un carnet d'entretien.

Le problème de l'augmentation de la participation de la commune à l'entretien de la station de Meyronne a été soulevé. Le principe d'une demande de révision de la convention compte-tenu du changement de contexte depuis son adoption a été approuvé à l'unanimité.

Délibération : adoptée, unanimité

DROIT DE TERRASSE LE PASSE TEMPS (N° MI_2023_6_5)

Un droit de terrasse pour le bar associatif « Le Passe-Temps » a été accordé à titre gratuit à l'unanimité des membres du Conseil. La convention avec l'association l'a été également. L'ouverture du bar est prévue le 07 juillet 2023. Le bar sera ouvert tous les mardis et vendredis de 17h à 22h.

Délibération : adoptée, unanimité

Réflexion sur l'emploi du temps des agents

Elle n'a débouché sur aucune conclusion en l'absence de Monsieur Guy Floirac. Une fiche informative a été présentée par Monsieur Denis Gaillet : présentant l'incidence qu'aurait l'augmentation des heures assurées par Morgane Podyma pour compenser la diminution de celles assurées par Muriel Issaly compte-tenu de la mise à disposition d'AGEDI de cette dernière.

Le groupe de travail PCS

Le groupe de travail PCS est constitué des personnes suivantes : Denis Gaillet, Catherine Toutin, Francis Follet et Morgane Podyma).

Deux principales actions vont être engagées :

- 1) Réécriture du document (à partir d'une trame transmise par la Préfecture),
- 2) Redéfinition du zonage et augmentation du réseau de volontaires.

Questions diverses

- ✓ Une pétition d'habitants pour dénoncer le danger causé par la vitesse excessive sur la D23 à l'entrée du bourg a été reçue par la municipalité. Il a été décidé de déplacer en amont le panneau d'entrée et d'adresser aux pétitionnaires un courrier les informant de cette décision.
- ✓ Un autre courrier dénonçant les dépôts sauvages d'objets près des poubelles du Jardy et demandant un rendez-vous. Un premier panneau informant que la vidéosurveillance est déjà en place et un second panneau prévenant du risque de poursuites va être installé. Les auteurs du courrier vont être reçus en mairie.
- ✓ Le panneau de vente des lots du lotissement doit être refait. Un devis va être demandé. Madame Françoise Lavaud s'occupe de ce dossier.

La séance a été levée à 20h00.

Denis GAILLET
Président de séance

Laurent WIRTH
Secrétaire de séance

